

COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Délibération du Conseil municipal du 10 juillet 2020

Envoyé en préfecture le 15/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 027-212702542-20200710-33_1F-DE



Le Maire,
Raphaël NORBLIN

Conseil municipal du	10 juillet 2020	Délibération N°	2020-33
----------------------	-----------------	-----------------	---------

Étaient présents : Mmes Patricia BRAY, Laurence HUZE, Déborah DOMINGUEZ, Valérie BRANDIN BEGHIN, Nadège COMORET, MM. Raphaël NORBLIN, Michel PHILIPPE, Ludovic SOULARD, Mathieu MARCAL, Alain MIMÉAU, Jacky CAPEL, Jean-Nicolas MASSON, Franck LAMBLARDY,

Absents représentés : Mmes Ingrid MARCELPOIL, Anne-Maïté TURMEL

Pouvoirs : Mme Ingrid MARCELPOIL a donné pouvoir à Mme Laurence HUZE,

Mme Anne-Maïté TURMEL a donné pouvoir à Mme Patricia BRAY

Membres en exercice : 15 Présents 13 Votants 15

Conseil convoqué le 04/07/2020

Secrétaire : Mme Valérie BRANDIN BEGHIN

Votes Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Tarif du restaurant scolaire année 2020-2021

Vu la présentation du bilan du restaurant scolaire 2019-2020,

Considérant qu'il convient de délibérer sur les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2020/2021,

1) Enfants de classes maternelles :

Il est proposé de ne pas augmenter le tarif portant sur le prix du repas pour l'année scolaire 2020/21,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce, à l'unanimité, sur le maintien du tarif :

4.10€ par repas par enfant

2) Enfants de classes primaires :

Il est proposé de ne pas augmenter le tarif portant sur le prix du repas pour l'année scolaire 2020/21,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce, à l'unanimité, sur le maintien du tarif :

4.20€ par repas par enfant

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Raphaël NORBLIN

